



Fédération des
Acteurs du Commerce
dans les Territoires



Fédération du Commerce
et de la Distribution



FÉDÉRATION DES MAGASINS DE BRICOLAGE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON



F N M S
FÉDÉRATION NATIONALE DES
MÉTIER DU STATIONNEMENT



Fédérons un commerce plus responsable

Communiqué

Bornes de recharge : les acteurs de la distribution et du stationnement dénoncent une directive inadaptée et proposent une solution réaliste

Paris, 18 octobre 2023 – Alors que les négociations ont repris à Bruxelles sur la révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments, la Fédération des acteurs du Commerce dans les Territoires (FACT), la Fédération du commerce et de la distribution (FCD), la Fédération du Bricolage (FMB), la Fédération nationale des métiers du stationnement (FNMS) et la Fédération technique du Commerce (PERIFEM) alertent le Gouvernement sur les dispositions inadaptées de cette directive concernant les bornes de recharge.

Présentée en décembre 2021, la proposition de révision de la directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD) prévoit un article 12 intitulé « Infrastructures pour une mobilité durable », visant à fixer des **obligations d'équipement et de pré-câblage** des places de stationnement en bornes de recharge dans les bâtiments résidentiels et non-résidentiels.

Cette proposition fait actuellement l'objet de négociations inter-institutionnelles (trilogues) dont la nouvelle session a commencé le 12 octobre.

Or, la tournure prise par les discussions conduit les fédérations suivantes, FACT, FCD, FMB, FNMS et PERIFEM, à interpellier le Gouvernement sur **le caractère manifestement inadapté et inapproprié de ces dispositions. Celles-ci ne tiennent pas compte de la réalité des besoins** et entrent en contradiction avec des obligations fixées récemment dans la législation nationale.

En effet, la directive pourrait imposer l'équipement de 10% des places de stationnement en bornes de recharge avant 2027 dans tous les parcs existants, là où la loi française a fixé une obligation de 5% de places équipées. S'agissant des parcs de stationnement neufs ou en rénovation lourde, 20% de leurs places devraient être équipées en bornes de recharge (au lieu de 2 places équipées au moins dans la loi française), tandis que 100% de leurs places devraient être pré-câblées (au lieu de 20% dans la loi française).

La FACT, FCD, FMB, FNMS et PERIFEM pointent **une forme de surenchère dans les obligations qui viendraient à peser sur les acteurs de la distribution et du stationnement**, sans pour autant qu'aucune étude d'impact ni analyse objective des besoins n'aient été menées. Or, **l'utilisation des infrastructures de recharge dans les parkings est très variable selon les territoires** et force est de constater qu'elle reste aujourd'hui très éloignée de la saturation. Même si leur usage va croître, il est donc essentiel d'adapter l'implantation des bornes de recharge aux besoins locaux.

En l'état, la directive pourrait avoir pour résultat la démultiplication de bornes de petite puissance, alors qu'il serait nécessaire d'adapter les types de bornes installées et leur puissance (recharge rapide, recharge lente) **en fonction des temps de recharge, donc des durées de stationnement**. Ceci ne peut se faire qu'au plus près des réalités locales.

En l'espèce, la faible utilisation des bornes dans l'ensemble des parcs de stationnement et la courte durée de stationnement des véhicules, en particulier pour les sites commerciaux, impliquent que les puissances délivrées soient élevées pour convaincre les utilisateurs de véhicules électriques de recharger leur véhicule sur ces emplacements. Or, il est techniquement difficile, et économiquement impossible, de combiner forte puissance à la place et grand nombre de places équipées.



Fédération des
Acteurs du Commerce
dans les Territoires



Fédération du Commerce
et de la Distribution



FÉDÉRATION DES MAGASINS DE BRICOLAGE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON



FÉDÉRATION NATIONALE DES
MÉTIERES DU STATIONNEMENT



Fédérons un commerce plus responsable

Au cours des derniers mois, **l'empilement de nouvelles obligations législatives relatives aux parkings** – construction d'ombrières photovoltaïques, désimperméabilisation des sols, installation de bornes de recharge, etc. – **prive déjà les acteurs de la grande distribution et du stationnement de la visibilité et de la sécurité juridique minimales** dont ils ont besoin pour réaliser ces investissements considérables.

La FACT, FCD, FMB, FNMS et PERIFEM mettent tout en œuvre pour répondre aux exigences de la transition écologique. Pour autant les obligations nouvelles ne peuvent continuer à s'accumuler sans tenir compte ni des besoins réels d'équipement et des capacités de financement des entreprises et des collectivités, ni de leur besoin de visibilité à moyen terme.

Les cinq organisations appellent le Gouvernement à se mobiliser pour permettre une meilleure cohérence entre la future directive européenne sur la performance énergétique et les obligations déjà ambitieuses fixées tout récemment par la loi française.

À des fins de pragmatisme et pour répondre au mieux aux besoins des usagers, elles demandent a minima de **ne pas modifier les dispositions de la loi actuelle** - à savoir le taux d'équipement de 5% dans les parcs de stationnement – mais surtout de privilégier un ratio de puissance installée par place. Cette proposition permettrait de sortir de l'impasse technique et économique dans laquelle le projet de directive risque de conduire. Cela donnerait également à chaque assujetti la latitude nécessaire pour adapter ses installations aux besoins réels des utilisateurs des infrastructures de recharge dans les parcs de stationnement concernés, pour une transition écologique plus efficace.

A propos de la FACT :

La Fédération des Acteurs du Commerce dans les Territoires (FACT - Ex-CNCC) réunit plus de 300 adhérents, spécialistes de l'immobilier commercial, principalement des propriétaires et des gestionnaires de sites commerciaux de tous types : commerces de centre-ville, centres commerciaux, retail parks, villages de marques, gares...

La Fédération a pour mission de promouvoir tous les lieux de commerce, de transformer et animer la ville et d'accompagner leurs adhérents dans la transition écologique.

Elle propose depuis 2023, en partenariat avec des acteurs majeurs de l'analyse des flux et des données, un panel d'indicateurs uniques pour évaluer les flux de fréquentation, l'activité dans les centres commerciaux et l'évolution des dépenses de consommation des Français.

A propos de la FCD :

La Fédération du Commerce et de la Distribution regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2300 hypermarchés, 5875 supermarchés, 3 435 supermarchés à dominante marques propres (ex maxidiscomptes), près de 6 200 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 225 milliards d'euros HT. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial. www.fcd.fr

Contact presse : Sophie Amoros – Responsable Affaires Publiques et Communication : samoros@fcd.fr – 01 44 43 99 12

A propos de la FMB :

La Fédération des magasins de bricolage et de l'aménagement de la maison (FMB) est l'organisation professionnelle représentative du secteur du bricolage en France. Elle rassemble ainsi les grandes surfaces de bricolage avec près de 2000 points de vente et près de 80 000 collaborateurs. Nos entreprises adhérentes sont spécialisées dans la distribution des produits de bricolage, de l'aménagement de la maison, du jardin et de l'animalerie.

Contact presse : Michelle Kamar - Source RP : michelle@source-rp.com



Fédération des
Acteurs du Commerce
dans les Territoires •



Fédération du Commerce
et de la Distribution



FÉDÉRATION DES MAGASINS DE BRICOLAGE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DE LA MAISON



A propos de la FNMS :

La Fédération nationale des métiers du stationnement représente toute la diversité de la filière du stationnement sur voirie et en ouvrage : exploitants privés et semi-publics, prestataires de services, fabricants et distributeurs de matériels, éditeurs de solutions logicielles, bureaux d'étude, architectes et cabinets de conseil.

Contact presse : Edouard Lecomte : e.lecomte@fnms.fr - +33 (0)6 77 17 91 99

À propos de Perifem :

Interlocuteur reconnu des pouvoirs publics, Perifem œuvre pour embarquer l'ensemble des acteurs de la distribution afin de créer un écosystème commercial plus responsable. Depuis plus de 40 ans Perifem fédère l'ensemble des acteurs de la distribution : intégrés, indépendants, dans le secteur alimentaire et du commerce spécialisé, centres commerciaux, ainsi que leurs fournisseurs, autour des préoccupations d'environnement, d'énergie, de sécurité et d'innovation technologique. Tous ensemble, notre mission est de décrypter les réglementations, favoriser le développement et le déploiement de solutions technologiques dédiées, impulser et contribuer à l'élaboration des lois qui régissent ce commerce responsable. Plus d'infos sur www.perifem.com et www.magasinresponsable.com

Contact presse : Émilie Delozanne : emilie.delozanne@plegma.fr - +33 (0)6 30 60 87 35